



Éducation et Développement de la petite enfance

RAPPORT ANNUEL

2024-2025

Éducation et Développement de la petite enfance

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3964-4 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3965-1 (PDF : version française)

ISSN 2368-4763 (version imprimée bilingue)

ISSN 2368-478X (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport soumis respectueusement par

L'honorable Claire Johnson
Ministre

Des sous-ministres à la ministre

L'honorable Claire Johnson

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport soumis respectueusement par

Julie Beaulieu Mason
Sous-ministre, secteur francophone

Ryan Donaghy
Sous-ministre, secteur anglophone

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Table des matières.....	4
Message de la ministre.....	5
Message de la sous-ministre	7
Message du sous-ministre	9
Priorités du gouvernement.....	11
Faits saillants.....	12
Mesures de rendement.....	18
Vue d'ensemble des activités du Ministère	23
Vue d'ensemble des divisions.....	25
Renseignements financiers.....	29
Résumé des activités de dotation	30
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	32
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	34
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	36
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	46
Annexe A.....	47
Annexe B.....	48
Annexe C.....	49
Annexe D	51

MESSAGE DE LA MINISTRE

Les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont le fondement même de l'avenir de notre province. En tant que ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, je suis vivement déterminée à garantir que chaque enfant ait la chance de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dès les premières années de sa vie et jusqu'à l'obtention de son diplôme.

À titre de ministre, cette première année a été un merveilleux parcours d'apprentissage. J'ai eu le privilège d'entendre directement des parents, des élèves, du personnel enseignant et éducatif, ainsi que des membres de la communauté partout dans la province et chaque conversation a élargi mes horizons. Vos idées et vos histoires m'ont inspirée et me rappellent chaque jour l'importance du travail que nous accomplissons ensemble. C'est pour moi un véritable honneur d'être au service de la population du Nouveau-Brunswick et j'entrevois avec enthousiasme et espoir l'année à venir.

L'éducation compte parmi les grandes priorités de notre gouvernement. Nous savons que lorsque les besoins fondamentaux des élèves sont satisfaits, ils sont davantage en mesure de se concentrer, de participer et de réussir. C'est pourquoi, dès cet automne, chaque élève des écoles publiques du Nouveau-Brunswick se verra offrir un déjeuner sain grâce à un partenariat élargi avec Nourrir NB. Ce programme offert universellement constitue une étape importante vers un Nouveau-Brunswick sans faim, donnant ainsi à tous les élèves un début de journée scolaire plus énergique et plus équitable.

Le personnel enseignant est lui aussi au cœur de la réussite des élèves. Le recrutement et le maintien en poste sont des défis partout au Canada, mais ici, dans notre province, nous nous y attaquons de front avec une nouvelle équipe centrale de recrutement. Son travail consiste à garantir que chaque classe dispose d'une personne enseignante, que chaque élève bénéficie de l'aide nécessaire et que chaque communauté scolaire ressente la stabilité dont elle a besoin. Lorsque notre personnel enseignant se sent soutenu et valorisé, il peut donner le meilleur de lui-même et nos élèves en bénéficient directement grâce à de meilleures compétences en littératie, en numératie et à un bien-être en général.

Nous savons également à quel point le personnel éducatif de la petite enfance joue un rôle important dans l'avenir de nos enfants. C'est ce qui explique que nous avons investi 200 millions de dollars sur cinq ans pour prolonger trois accords de garde d'enfants avec le gouvernement fédéral. Le personnel éducatif de la petite enfance oriente les enfants au cours de quelques-unes de leurs années de développement les plus importantes et nous sommes fiers de les soutenir. Des mesures de soutien, notamment le remboursement des frais de scolarité, un programme de microcertification gratuit avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le New Brunswick Community College, ainsi que des révisions régulières des grilles salariales contribuent à recruter et à maintenir en poste davantage de membres du personnel éducatif de la petite enfance. Au cours des quatre dernières années, les salaires ont grimpé, reflétant le respect et l'importance que nous accordons à leur travail.

Tournés vers l'avenir, nous nous préparons également aux prochains plans d'éducation, qui façoneront l'éducation et les services de garderie éducatifs pour les années à venir. Alors que des consultations sont en cours, nous souhaitons connaître votre avis à ce sujet. Que vous soyez parent, élève, membre du personnel enseignant ou éducatif ou membre de la communauté, votre voix compte. En travaillant ensemble, nous pouvons fixer des objectifs ambitieux, mais réalistes, qui reflètent véritablement les espoirs et les besoins des gens du Nouveau-Brunswick.

Je suis incroyablement fière de tout ce que nous avons accompli jusqu'à présent et profondément reconnaissante envers toutes les personnes qui consacrent temps, soins et énergie à nos enfants.

Ensemble, nous continuerons de bâtir un système éducatif qui donne à chaque enfant la chance de briller.



L'honorable Claire Johnson
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Ce dernier exercice a été marqué par la célébration et une croissance de nos systèmes de développement de la petite enfance et de l'éducation. Ensemble, nous avons misé sur nos forces, saisi de nouvelles occasions et continué de travailler de manière à offrir à chaque enfant un avenir qui lui permettra de s'épanouir pleinement au Nouveau-Brunswick.

L'un des moments clés de cet exercice a été la célébration de l'excellence grâce aux *prix Étincelles*. Dix célébrations ont été organisées dans des écoles et des centres de la petite enfance, mettant en lumière la créativité, le dévouement et la passion de notre personnel enseignant et éducatif, de notre personnel en général et de nos élèves. La joie et la fierté communiquées au cours de ces activités, à la fois en présentiel et sur les réseaux sociaux, nous rappellent les personnes extraordinaires qui font la force de notre système.

En mai, nous avons accueilli plus de 150 participants, dont plus de 50 partenaires, à Fredericton pour le *Forum sur la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC)*. Ce rassemblement nous a donné l'occasion de réfléchir aux réalisations de la dernière décennie, de nous pencher sur les défis d'aujourd'hui et d'établir une voie claire pour l'avenir de nos communautés francophones et acadiennes. Ce fut inspirant de voir autant de voix se réunir autour d'une vision commune pour les dix prochaines années.

L'innovation continue de nous propulser vers l'avant. Au cours de cet exercice, le Nouveau-Brunswick a été reconnu sur la scène nationale et internationale pour son approche éthique de l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'éducation. Un nouveau cadre et un nouveau guide, publiés en août 2024, aideront le personnel à tirer le meilleur parti de cette technologie tout en gardant le bien-être des élèves au cœur de ses préoccupations. Parallèlement, des initiatives, entre autres l'exploration des métiers dans les écoles secondaires et le *projet de vie et de carrière* permettent aux élèves d'acquérir les compétences, la confiance et la curiosité dont ils ont besoin pour l'avenir.

Nous avons également constaté une participation record aux initiatives qui renforcent l'inclusion et la durabilité. Le projet Accès continue d'offrir des occasions transformatrices aux enfants de quatre ans, contribuant ainsi à combler les écarts de développement et à mieux les préparer à l'école. De plus, 121 projets environnementaux ont été financés dans les écoles, soit le double de l'exercice précédent. Ces projets permettent aux élèves d'apprendre en agissant sur des questions qui comptent profondément pour leur localité et leur avenir.

Le développement professionnel demeure la pierre angulaire de notre travail. De la formation sur l'autisme destinée au personnel de garderie éducative à l'institut d'été « Allumez l'étincelle » qui a réuni près de 300 membres du personnel enseignant à Moncton, en passant par un nouveau baccalauréat en éducation à temps partiel et à distance et de nouvelles cohortes de formation à la certification en services de garderie éducatifs qui commencent chaque automne, nous investissons dans les personnes qui orientent et inspirent nos enfants au quotidien. Leur dévouement, leurs compétences et leur compassion sont au cœur même de notre système.

Toutes ces réalisations sont le résultat d'un travail acharné, d'une collaboration et d'une vision. Je suis profondément reconnaissante envers notre personnel enseignant, notre personnel éducatif, nos directions d'école, notre personnel scolaire, nos partenaires de district scolaire, nos familles et, surtout, nos élèves. Tout ce que nous faisons, c'est pour eux et grâce à eux.

En regardant vers l'avenir, nous continuerons à encourager l'innovation, à renforcer nos partenariats et à créer des milieux d'apprentissage où chaque enfant se sent soutenu, inclus et inspiré. Grâce à l'effort collectif de toute notre communauté éducative, je suis convaincue que nous bâtissons un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick.



Julie Beaulieu Mason
Sous-ministre

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le travail du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est essentiel pour façonner l'avenir du Nouveau-Brunswick. Ensemble, nous préparons les enfants et les jeunes à apprendre, à grandir et à contribuer de manière significative à leur communauté.

Au cours du dernier exercice, nous avons franchi des étapes importantes dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage précoce, qui reflètent notre engagement continu envers l'excellence, à commencer par un investissement de 1,9 milliard de dollars dans le budget de 2024-2025.

En ce qui a trait aux services de garderie éducatifs, le Nouveau-Brunswick a été reconnu comme un chef de file national. Le *Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2023*, publié en avril dernier, a classé notre province au premier rang au Canada, passant de la sixième place en 2011 à une amélioration remarquable de 190 pour cent. Cette reconnaissance reflète le dévouement de notre personnel éducatif, de nos personnes exploitantes et de nos partenaires.

En nous appuyant sur ces progrès, nous avons officiellement lancé, de pair avec le gouvernement fédéral, le Plan d'action pour les services de garderie éducatifs 2023-2026, qui ouvre la voie à une croissance continue. En 2024-2025, nous avons également rendu disponibles 951 places dans les garderies désignées financées par le gouvernement fédéral et 115 places dans les garderies désignées financées par le gouvernement provincial, et ce, malgré quelques difficultés sur le plan des infrastructures. C'est au total 892 nouvelles places désignées pour les familles du Nouveau-Brunswick.

Dans le secteur de l'éducation, nous avons fait progresser des initiatives qui renforcent à la fois l'apprentissage et l'enseignement. Deux nouvelles écoles, Cuffman Elementary et Wabanaki School, ont ouvert leurs portes dans le secteur anglophone, créant ainsi plus d'espace pour notre population croissante d'élèves.

Nous accordons une grande importance à la littératie et au calcul comme fondements de la réussite des élèves. Des initiatives ciblées sont en cours pour renouveler les programmes, créer des ressources de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant, établir des résultats d'apprentissage clairs et introduire de nouveaux cours et outils qui permettront de mieux équiper les élèves pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Soutenir la profession enseignante demeure une priorité. Afin d'améliorer le recrutement et le maintien en poste, nous avons formé une équipe centrale chargée d'élaborer une stratégie globale visant à améliorer les conditions de travail du personnel enseignant et à garantir que cette profession demeure un choix de carrière attrayant. Une première étape a consisté à collaborer avec les universités pour proposer des contrats le plus tôt possible aux diplômés du baccalauréat en éducation.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans le dévouement de notre personnel général, de notre personnel enseignant, de notre personnel de soutien, de notre personnel éducatif de la petite enfance, de nos personnes exploitantes et de nos partenaires communautaires. Votre travail acharné garantit que les enfants du Nouveau-Brunswick ont accès à l'éducation, aux soins et aux possibilités qu'ils méritent.

Pour ce qui est de l'avenir, je suis ravi de continuer de poursuivre sur cette lancée pendant que nous travaillons ensemble pour créer un système éducatif qui donne à chaque enfant la chance de s'épanouir.



Ryan Donaghy
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : gnb.ca/reditiondecomptes.

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice financier 2024–2025, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (le Ministère) s'est concentré sur ces priorités gouvernementales :

Développement de la petite enfance

- Le *Rapport sur l'éducation à la petite enfance* 2023 a été publié par le gouvernement fédéral en avril 2024; il évalue les systèmes de garderies éducatives. Le Nouveau-Brunswick a progressé de façon impressionnante, passant d'une égalité entre trois provinces pour le 6^e rang en 2011 au 1^{er} rang, en affichant une amélioration de plus de 190 pour cent.
- Le Plan d'action pour les services de garderie éducatifs 2023-2026 a été lancé officiellement en août 2024. Ce plan d'action est publié sur le site Web du Ministère.
- Le Ministère a négocié une modification du nombre de places désignées dans les garderies éducatives à but lucratif, pouvant être créées dans le cadre de l'Entente pancanadienne, qui passe de 1 000 à 1 665 places.
- Le Programme de subvention pour parents destiné aux établissements désignés a été lancé sur le portail des parents et celui des exploitants en juin 2024. Les portails fournissent une plateforme numérique centralisée pour les demandes et le processus de financement pour les parents et les personnes exploitantes.
- En juin 2024, la troisième année du projet d'accès a été lancée, avec le financement de 100 enfants âgés de quatre ans qui, sans cela, n'auraient pas accès à des services de garderie éducatifs.
- Plus de 250 personnes éducatrices et exploitantes de garderies éducatives ont participé à une enquête internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE (TALIS-SS)) qui éclairera les futures politiques en matière de petite enfance. L'enquête a été clôturée en mai 2024, le taux de réponse étant de 71 pour cent pour le Nouveau-Brunswick.
- Les agentes et agents en pédagogie préscolaire ont terminé leur formation et ont commencé à mettre en œuvre l'outil d'évaluation collaborative (CAT) dans les garderies éducatives désignées en juillet 2024.
- Des accords ont été conclus avec les conseils tribaux des Premières Nations pour commencer à collaborer avec le Ministère pour l'élaboration d'un programme d'études autochtones et d'une formation destinée aux personnes éducatrices de la petite enfance qui répondent aux besoins des communautés Wabanaki du Nouveau-Brunswick.
- 80 personnes éducatrices ont obtenu leur certificat d'un an en éducation à la petite enfance grâce à une collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).
- 31 participants ont complété le programme Leadership et gestion des services de garde dans les districts scolaires francophones.
- 123 personnes ont suivi les modules de leadership pédagogique dans les garderies éducatives des quatre districts scolaires anglophones.
- 61 élèves du secondaire ont obtenu le certificat en introduction à l'éducation à la petite enfance (90 h), les rendant ainsi admissibles à travailler dans une garderie éducative.
- 133 personnes éducatrices ont obtenu leur certificat d'un an en éducation à la petite enfance dans le cadre d'un partenariat avec le New Brunswick Community College.

- 38 élèves du secondaire ont obtenu le certificat du cours Introduction à l'éducation à la petite enfance (90 heures), qui leur permettra de travailler dans une garderie agréée dès l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.
- L'équipe de la délivrance des permis et de la surveillance a approuvé 974 places préscolaires (pour les enfants âgés de 0 à 5 ans), dont 942 sont désignées, au cours de la période 2024-2025.

Secteur éducatif francophone

- Élaboration d'une stratégie pour réimaginer l'environnement d'apprentissage en M-2, en collaboration avec trois écoles (La Ruche, Carrefour de la jeunesse, Amirault), incluant la révision des programmes, le développement de ressources en littératie et numératie, et la promotion de l'interdisciplinarité.
- Organisation d'un symposium sur la littératie réunissant plus d'une centaine de pédagogues de la province.
- Élaboration et mise en ligne de trois modules autoportants (sur un total de 13) sur la littératie à l'intention du personnel de la maternelle à la 3^e année.
- Lancement de douze modules de formation autoportante à l'intention des personnes assistantes en éducation.
- Lancement du Parcours Compétences pour réussir sur le marché du travail (PCRMT), un nouveau parcours de formation aligné sur le Cadre des compétences pour réussir.
- Cours d'introduction aux métiers mis à l'essai dans cinq écoles secondaires.
- Actualisation du programme et des ressources en numératie 10^e année.
- Création d'un cours en ligne de français langue additionnelle (FLA-A2) pour les apprenants du secondaire.
- Déploiement du Programme d'exploration des métiers spécialisés (PEMS) : 8 enseignants ont complété une formation intensive de 20 semaines, en collaboration avec PMA Services stratégiques de main-d'œuvre Inc. et le CCNB.
- Développement d'un nouveau cours de littératie en français au secondaire.
- 59 élèves ont participé à des stages pratiques rémunérés dans le cadre du Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick (PAJNB) – Été 2024.
- Mise en place de ressources et formations sur l'intégration éthique de l'intelligence artificielle dans le système éducatif, en collaboration avec les trois districts scolaires.
- Réalisation de plus de 70 projets environnementaux dans les garderies éducatives et les écoles pour soutenir l'écocitoyenneté, accompagnés de formations, retraites, et d'un nouveau processus de collecte de données.
- Consultations stratégiques pour dresser un état des lieux du plan d'éducation 2016-2026, en vue de l'élaboration du prochain plan de 10 ans.
- Deuxième édition de l'institut Allumez l'étincelle, réunissant près de 300 participants pour inspirer et outiller le personnel éducatif.

- 18 lauréats célébrés pour leur engagement et leurs pratiques novatrices dans le cadre des Prix Étincelles et des Prix d'excellence en éducation.
- Organisation du tout premier camp Allô Français, permettant à plus de 35 élèves allophones de renforcer leur français et de s'immerger dans la culture francophone.
- Plus de 80 consultations avec des partenaires pour actualiser la Politique d'aménagement linguistique et culturel, dont la nouvelle version est prévue en 2026.
- Accès à un outil de traduction en 73 langues, intégré à la plateforme Vretta, pour soutenir les élèves en apprentissage du français lors des évaluations provinciales en mathématiques, en numératie et en sciences et technologies.
- Développement du Guide de gestion des accommodations et des exemptions aux examens provinciaux permettant de préciser les modalités et les procédures dans la gestion et l'administration du Programme provincial des évaluations des apprentissages.
- Accès par les parents aux résultats des évaluations provinciales du primaire des élèves par l'entremise de la plateforme monACCÈS.

Petite enfance

- Plus de 530 personnes éducatrices ont suivi la formation en inclusion (PIMAGE), comportant un accompagnement post-formation pour 250 d'entre elles.
- 278 personnes éducatrices ont complété la formation de base de 90 heures sur la petite enfance.
- Plus de 1000 livres en français ont été donnés à la Santé publique pour promouvoir la littératie familiale après l'Évaluation du trottineur en santé.
- Plus de 1850 enfants et leurs familles ont reçu des services en français dans le cadre du Programme d'intervention précoce.

Division Anglophone Educational Services (secteur anglophone)

- Les résultats en littératie, 4^e année, se sont considérablement améliorés (+ 4,9 pour cent). On note également une amélioration des résultats aux évaluations de littératie en 6^e année et de sciences en 4^e, 6^e et 8^e années.
- L'évaluation obligatoire de la littératie en 9^e année, pour 2024-2025, a été réalisée par 5 645 élèves, le taux de réussite étant de 80,9 pour cent.
- Plus de 200 personnes ont pu en apprendre davantage sur l'intelligence artificielle en avril 2024 dans le cadre du premier groupe de réflexion sur l'IA dans l'éducation.
- En juillet 2024, le Bureau des Premières Nations a organisé un camp d'immersion culturelle animé par des Aînés, où 30 membres du personnel enseignant ont exploré les façons de savoir et de faire des Autochtones.
- En août 2024, le Ministère a tenu son premier salon d'information sur les possibilités en éducation. Ce salon avait pour but de renseigner les participants sur les différents rôles dans le système d'éducation et de renseigner les professionnels sur les sites Web des districts scolaires. L'activité a reçu plus de 2 000 inscriptions.
- En août 2024, 51 membres du personnel enseignant du Nouveau-Brunswick ont participé au Camp de la démocratie, organisé par CIVIX Canada. Ce camp a pour mission de les préparer à

mettre en œuvre efficacement les ressources Vote étudiant, CTRL-F et ParlonsPoli, qui enseignent la participation civique, la littératie numérique et le discours civil.

- 43 membres du personnel enseignant du Nouveau-Brunswick ont participé à des séances d'apprentissage professionnel dans les métiers : transformation des métaux, technologie de la mode, arts culinaires et câblage électrique.
- Cinq cent vingt élèves ont terminé avec succès un cours du programme d'apprentissage d'été pour élèves du Virtual Learning Centre du Nouveau-Brunswick, ce qui ajoute un cours supplémentaire à leur relevé de notes du secondaire.
- Pour la troisième année consécutive, « Tech for Teachers » a eu lieu en août 2024. En partenariat avec l'Institut McKenna, une soixantaine de membres du personnel enseignant et une vingtaine d'autres partenaires se sont réunis pour explorer la technologie dans l'éducation.
- En août 2024, plus de 6 000 membres du personnel scolaire et professionnels du milieu ont participé à une formation professionnelle sur la prévention du suicide destinée aux quatre districts scolaires anglophones.
- Le Ministère a déployé avec succès le nouveau cadre de counseling scolaire dans les quatre districts scolaires anglophones.
- Le Ministère a réalisé avec succès une enquête, Youth Check-in, à laquelle plus de 20 000 jeunes de la 6^e à la 12^e année ont participé.
- Le projet pilote du cours en ligne de 30 heures, Teaching to Include Each Learner, a été mené à bien en juin; une nouvelle cohorte de 25 participants (et 2 auditeurs libres) suivra le cours en octobre.
- Dans le cadre du Programme de perfectionnement du leadership du Ministère, NB Lead, la conférence LEAD 2024 Principal Leadership, à l'intention des directions d'école, a eu lieu en octobre au même titre que la première édition de la Vice Principals' Conference, visant les sous-directions, qui a réuni 228 participants.

Partenariat d'apprentissage en autisme et Services spécialisés

- Depuis septembre 2018, 1 417 parents/tuteurs du Nouveau-Brunswick ont pu avoir accès à la formation en raison de trouble du spectre de l'autisme (TSA) et à des interventions comportementales en ligne. 126 parents/tuteurs ont eu accès au cours du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.
- Dans les agences d'intervention préscolaire en autisme, tous les intervenants en comportement sont inscrits au cours d'introduction au moment de leur embauche. Depuis 2017, 1 714 employés des agences ont suivi la formation. Au cours de la dernière année, 91 employés d'agences ont suivi la formation. De plus, 151 personnes superviseuses ou consultantes se sont inscrites à la formation avancée en ligne portant sur la planification et le suivi de l'intervention.
- Dans les districts scolaires francophones, 125 membres du personnel enseignant ont complété la formation d'introduction. 12 participants (personnes enseignantes-ressources et personnel des districts scolaires) ont participé à la formation avancée et l'ont complétée pendant l'année scolaire 2024–2025.
- Dans les districts scolaires anglophones, 160 membres du personnel enseignant ont complété la formation d'introduction et 38 participants ont complété la formation avancée au cours de l'année scolaire 2024–2025.

- Un total de 677 professionnels du secteur francophone et 950 professionnels du secteur anglophone ont eu accès au site Web *Compétences fonctionnelles pour l'autonomie*.
- Trois candidats à la formation de certification Board Certified Behaviour Analyst terminent les cours et le travail de terrain supervisé. Trois agentes pédagogiques assurent la supervision du travail sur le terrain.

Division des services généraux

- Nous avons formé une équipe centrale pour assurer le recrutement et le maintien en poste. Une première étape a consisté à collaborer avec les universités pour proposer des contrats provisoires immédiats aux diplômés du baccalauréat en éducation.
- Le portail des emplois en éducation au Nouveau-Brunswick est désormais en ligne.
- Deux nouvelles écoles ont ouvert leurs portes avec succès dans le district scolaire anglophone : Cuffman Elementary et Wabanaki.
- Le Ministère a mené des activités s'articulant sur la voix du client auprès des groupes d'enseignants suppléants à long terme, à court terme, ayant de 0 à 5 ans, de 6 à 15 ans et plus de 25 ans d'expérience en enseignement afin d'éclairer le plan stratégique de recrutement et de maintien en poste.
- Lancement du programme de déjeuner : 11 M\$ résultant d'une entente de trois ans avec le gouvernement fédéral pour élargir l'accès à une alimentation saine dans les écoles. Les modalités du contrat avec Nourrir NB ont été acceptées par les deux parties.
- En 2024–2025, le Ministère a fait l'achat de 131 nouveaux autobus.
- Un budget d'immobilisations de 187,5 millions de dollars a été administré pour apporter des améliorations dans 296 écoles et créer des projets d'infrastructure.
- La conception et la construction de cinq projets scolaires se sont poursuivies à Campbellton, à Fredericton, à Saint John et à Shédiac.
- La planification de six projets scolaires récemment annoncés à Dieppe, à Fredericton, à Moncton, à Salisbury et à Tabusintac a été entamée.
- Un programme pluriannuel de modernisation des toilettes universelles a débuté et un programme pluriannuel de modernisation des systèmes de ventilation pour les écoles a progressé.

Politiques, planification stratégique et Bureau de gestion des projets

- Le *Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants* pris en vertu de la *Loi sur l'éducation* a été modifié pour simplifier le processus de reconnaissance, l'harmoniser avec les programmes universitaires actuels et accroître la normalisation des niveaux de reconnaissance.
- La nouvelle Politique 714 – *Prévention et gestion des maladies à déclaration obligatoire dans les écoles*, a été publiée en avril 2024. Cette politique, élaborée avec nos partenaires de la Santé publique, définit les exigences à respecter pour soutenir et favoriser un milieu scolaire sain qui permet la prévention, le contrôle et la gestion de la propagation de maladies. Elle décrit également les rôles et les responsabilités du personnel scolaire, des parents et des élèves en ce qui a trait à la gestion de la propagation des maladies à déclaration obligatoire.
- La Politique 311 – *Utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC)*, a été mise à jour et publiée en mai 2024 pour la prochaine année scolaire. Cette politique comporte

maintenant une nouvelle section portant précisément sur l'utilisation des téléphones cellulaires afin d'expliciter que, pendant les heures de cours, les membres du personnel enseignant demanderont aux élèves de placer leur téléphone cellulaire, en mode silence, dans une zone désignée de la classe, à moins qu'il ne soit utilisé pour des raisons pédagogiques ou de santé. Elle prévoit également que les élèves pourraient faire l'objet de mesures disciplinaires si l'utilisation de leur téléphone cellulaire perturbe le milieu d'apprentissage.

- Le *Règlement sur les permis* pris en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance* a été modifié en vue d'améliorer les exigences en matière de lumière et d'ombre pour les aires de jeux intérieures et extérieures dans toutes les garderies éducatives agréées.
- En décembre 2024, la Politique 713 – *Orientation sexuelle et identité de genre* a été mise à jour afin de tenir compte des recommandations du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés du Nouveau-Brunswick et des parties prenantes de la communauté 2ELGBTQIA+. Ces mises à jour comprennent des modifications aux exigences relatives à l'auto-identification en ce qui concerne l'utilisation officielle ou non du nom et des pronoms choisis par les élèves dans le milieu scolaire.

MESURES DE RENDEMENT

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat n° 1 : Créer des places dans les garderies désignées à l'échelle du Canada et en garantir la disponibilité

En vertu de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, le Ministère s'est engagé à créer et à mettre en œuvre un plan stratégique visant la création de 875 nouvelles places dans les garderies désignées au plus tard le 31 mars 2025. L'objectif de ce plan est de garantir que les familles ont accès à des services de garderie éducatifs de grande qualité sur lesquels elles peuvent compter et qui répondent à leurs besoins dans les diverses collectivités du Nouveau-Brunswick.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Pour garantir aux familles un accès à des services de garderie éducatifs de grande qualité sur lesquels elles peuvent compter; cette priorité met l'accent sur les points suivants :

- déterminer quelles collectivités présentent les plus grandes lacunes en matière de service de garderie;
- mettre l'accent sur la création de places dans les garderies désignées dans les zones où les besoins sont les plus criants en utilisant un processus ouvert de demandes de propositions et en octroyant des subventions d'infrastructure;
- déterminer la demande actuelle des parents en matière de services de garderie (liste d'attente provinciale);
- cerner les obstacles à la création et à la viabilité de nouvelles places désignées.

Expliquer le rendement global.

En 2024-2025, dans le cadre du processus de demande de propositions, 1 624 places ont été attribuées aux candidats retenus. La cible de créer 875 places additionnelles n'a pas été atteinte au 31 mars 2025. Les dates d'ouverture de certaines installations ont été modifiées pour tenir compte des défis liés aux infrastructures. Ces places devraient être créées en 2025-2026.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat.

Référence : 1 020 nouvelles places rendues disponibles au 31 mars 2024.

Cible : Créer 875 places supplémentaires dans le cadre du processus de demande de propositions au plus tard le 31 mars 2025.

Résultat réel : 777 places additionnelles ont été rendues disponibles au 31 mars 2025.

Résultat n° 2 : Programme alimentaire dans les écoles

Sécurité alimentaire : Depuis l'exercice 2023-2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du Ministère, s'est engagé à investir chaque année 2 millions de dollars pour soutenir les programmes d'alimentation scolaire. Cet investissement s'inscrit dans une stratégie plus large

visant à améliorer la sécurité alimentaire à l'échelle de la province et à garantir que les élèves ont accès à des repas sains qui soutiennent leur apprentissage et leur développement. Pour mettre en œuvre et gérer ce programme, le Ministère a établi un accord de partenariat avec Nourrir NB. Pour l'exercice 2024–2025, l'accord entre le Ministère et Nourrir NB a été renouvelé, moyennant le même financement de base de 2 millions de dollars.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le Ministère reconnaît l'effet positif des programmes alimentaires sur l'apprentissage des élèves, sur le plan des résultats tant scolaires que sociaux. Les programmes alimentaires scolaires ont des effets bénéfiques à long terme sur le développement de l'enfant dont il profitera toute sa vie.

Expliquer le rendement global.

Cible : 138 écoles proposeront un programme d'alimentation scolaire d'ici l'année scolaire 2024–2025.

Résultat réel : 136 écoles disposent d'un programme d'alimentation scolaire à la fin de l'exercice 2024–2025.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat.

L'objectif de la conclusion d'une entente de services avec Nourrir NB était de fournir aux écoles sans programme les ressources alimentaires pour offrir de la nourriture aux élèves (138 écoles).

Référence : 135 écoles comptant 51 711 élèves bénéficient d'un programme d'alimentation scolaire financé par le gouvernement provincial dans le cadre d'un partenariat avec Nourrir NB.

Cible : Grâce à l'accord avec Nourrir NB, il était prévu qu'un total de 138 écoles recevraient les services de cet organisme d'ici la fin de l'année scolaire 2024–2025. Des écoles ont ainsi été ajoutées dans tous les districts scolaires en fonction des établissements ne disposant pas d'un programme alimentaire.

Résultat réel : Grâce aux services de Nourrir NB, à la fin de l'exercice 2024–2025, 136 écoles ont pu commander et recevoir de la nourriture, et ainsi faire profiter un total de 55 703 élèves d'un programme alimentaire.

Résultat no 3 : Améliorer les compétences en littératie et en numératie des élèves (secteur francophone)

L'une des responsabilités fondamentales de notre système éducatif est de s'assurer que les apprentissages essentiels en littératie et en numératie soient bien acquis par tous les élèves. La littératie et la numératie constituent des prédicteurs fondamentaux de la réussite éducative.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Cette priorité est importante, car la littératie et la numératie sont à la base de tous les autres apprentissages et influencent directement la réussite éducative, l'accès aux études postsecondaires et la préparation au marché du travail. Des compétences solides dans ces domaines permettent aux élèves de comprendre, d'analyser et de résoudre des problèmes dans une variété de contextes, favorisant ainsi leur autonomie, leur engagement citoyen et leur capacité à réaliser leur projet de vie et de carrière dans un monde en constante évolution.

Expliquer le rendement global.

En 2024–2025, les résultats en littératie et en numératie des élèves de 3^e année ont connu une légère baisse par rapport à l'année précédente. Cette variation s'inscrit dans un contexte de défis persistants liés aux apprentissages. Elle souligne l'importance de maintenir les initiatives en cours pour renforcer les compétences en littératie et en numératie de tous les élèves.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat :

- **Littératie :** Tenue d'un symposium provincial en littératie, création des trois premiers modules de formation (sur treize prévus) pour appuyer le personnel éducatif, révision du programme de littératie en français à la maternelle, définition de normes de rendement en écriture au secondaire et développement d'un nouveau cours de français de 9^e année.
- **Numératie :** Développement d'un continuum de la maternelle à la 2^e année, mise en œuvre progressive du nouveau cours de numératie au secondaire en vue d'un déploiement prévu pour septembre 2025, actualisation du cours de mathématiques de 10^e année (parcours A) pour le transformer en cours de numératie et création d'activités d'apprentissage en ligne.

Mesures	Référence 2023-2024	Cible 2024-2025	Résultat réel 2024-2025
% d'élèves de 3 ^e année qui réussissent l'évaluation provinciale en lecture	70,2 %	71,5 %	69,5 %
% d'élèves de 3 ^e année qui réussissent l'évaluation provinciale en mathématiques	68,2 %	69,6 %	65,9 %

Résultat n° 4 : Building Blocks of Reading (secteur anglophone)

Le Ministère a déterminé qu'il est nécessaire de renouveler le programme et d'offrir un cours théorique pour le personnel enseignant d'anglais principal, de la maternelle à la 2^e année, afin de soutenir la pratique d'enseignement et les évaluations des compétences en lecture. C'est pourquoi il a mis en œuvre l'initiative Building Blocks of Reading.

Des ressources et des modules d'apprentissage professionnel sur l'enseignement et l'évaluation des compétences en lecture et en écriture à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 2^e année ont été élaborés en 2021. Afin de garantir l'harmonisation avec les approches et les pratiques d'évaluation en matière de littératie au primaire en anglais et en français, ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le secteur francophone.

Un soutien pédagogique et des congés pour activités professionnelles ont été accordés à tout le personnel enseignant-ressource du primaire et le personnel enseignant d'anglais principal de la maternelle à la 2^e année, de septembre 2021 à mars 2025.

Expliquer pourquoi cette priorité est importante.

Bien qu'on utilise le terme « science de la lecture » depuis plus de 200 ans (Shanahan, 2020), le terme a récemment connu un regain de popularité en raison des préoccupations exprimées par le personnel enseignant, les parents, les politiciens et des personnes du monde entier concernant le haut pourcentage d'élèves qui ont du mal à apprendre à lire (Commission ontarienne des droits de la personne, 2022). Ce terme est désormais associé à l'axe d'enseignement de la lecture fondée sur la phonétique à la petite enfance. Toutefois, la science de la lecture englobe bien plus que la phonétique. Il s'agit plutôt simplement d'un recueil des recherches menées sur la façon dont les individus apprennent à lire et sur les stratégies que les éducateurs peuvent utiliser pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves. De plus, l'évaluation Early Grades Literacy Assessment (EGLA) a été élaborée pour mesurer les compétences fondamentales en lecture. Cette évaluation sera réalisée de la maternelle et se poursuivra jusqu'à ce que les élèves maîtrisent la lecture.

Expliquer le rendement global.

Les ressources pédagogiques et d'évaluation ont été entièrement mises en œuvre en septembre 2023, et 96 pour cent du personnel enseignant de la maternelle à la 2^e année a terminé sa formation sur l'utilisation du nouveau programme et des pratiques fondées sur la recherche pour l'enseignement et l'évaluation de la lecture. Pendant l'exercice 2024–2025, un groupe de 150 nouveaux enseignants de ce niveau a eu besoin d'un soutien supplémentaire pour faire en sorte que cette formation soit lancée et menée à bien.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat.

Une analyse du curriculum des arts de la langue du Nouveau-Brunswick et des ressources de soutien a été effectuée pour assurer l'harmonisation avec les pratiques suivantes axées sur les recherches :

- Les objectifs en matière de lecture comprennent la mise en œuvre à l'échelle du système d'un continuum de compétences en lecture, un outil d'évaluation normalisé servant à suivre les progrès et à orienter la pratique, ainsi que des cours obligatoires pour que le personnel enseignant renforce ses capacités.
- Enseignement explicite et systématique de la conscience phonologique, de la phonétique, de la fluidité, du vocabulaire et de la compréhension de la lecture.
- Directives et interventions ciblées incluant l'évaluation formative.
- Une recommandation à long terme visant à améliorer les attentes et le matériel en matière d'apprentissage précoce de la lecture sera mise en œuvre en 2025-2026.

Mise en œuvre en septembre 2023 de l'outil d'évaluation de la littératie pour les premières années *Early Grades Literacy Assessment* ou EGLA, harmonisé avec le continuum *Building Blocks of Reading*, pour toutes les classes d'anglais principal de la maternelle à la 2^e année et d'immersion française de la 1^{re} à la 3^e année. Cet outil permet d'intervenir pour combler les lacunes dans les compétences et proposer un apprentissage professionnel sur mesure pour soutenir le personnel enseignant. L'EGLA permet un suivi des progrès à l'échelle du système afin de s'assurer que les élèves se rapprochent des résultats à atteindre. L'EGLA a depuis été élargi pour s'étendre de la 3^e à la 5^e année et fera l'objet d'un projet pilote au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Référence pour la formation de tous les enseignants du primaire aux pratiques de la science de la lecture (modules Building Blocks of Reading) : 0 pour cent (septembre 2021); 87 pour cent des enseignants formés (avril 2023); 98 pour cent (mars 2024), 96 pour cent (mars 2025)

Cible : 100 pour cent

Résultat réel : 96 pour cent des enseignants sont formés (mars 2025). (Remarque : La cible de 100 pour cent n'a pas été atteinte en raison de variables liées aux ressources humaines. Les districts scolaires ont déterminé que le personnel enseignant qui n'avait pas suivi ces cours avait dû composer avec des circonstances exceptionnelles. Ils travaillent avec ces membres du personnel pour s'assurer qu'ils disposent du soutien nécessaire pour mener à bien cette formation).

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

La vision du Ministère est de garantir la diversité des salles de classe et des environnements d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur des services stratégiques visant à soutenir l'apprentissage et le développement de l'ensemble des enfants et des élèves. Le rôle du Ministère est de/d' :

- assurer l'éducation publique de qualité (de la maternelle à la 12^e année);
- soutenir le développement des enfants avant leur entrée à l'école;
- réglementer les services à la petite enfance dans la province; et
- garantir la sûreté, la sécurité et le développement sain des enfants fréquentant les garderies éducatives et les structures d'éducation publique réglementées.

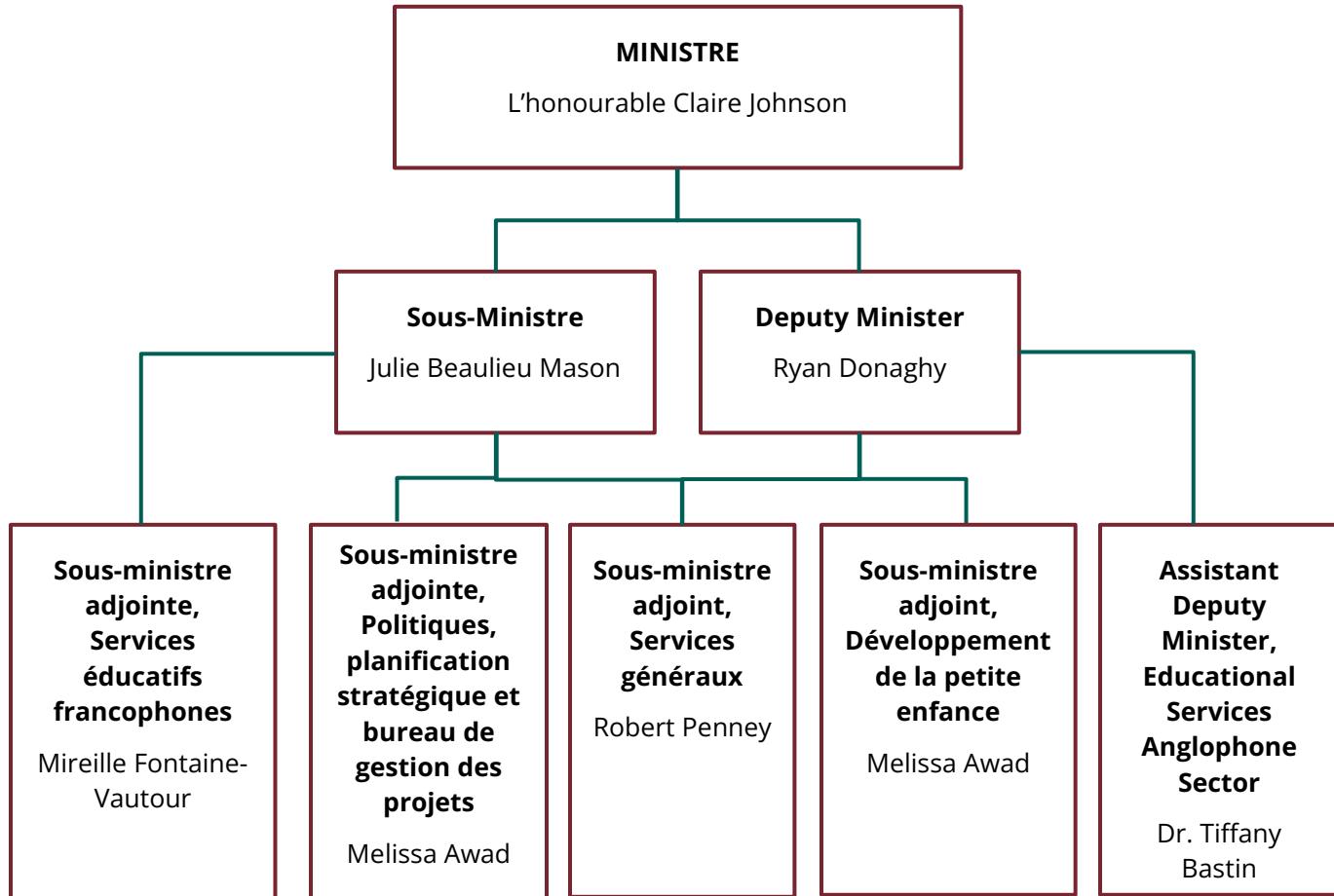
Depuis 1967, le GNB assume l'entièvre responsabilité du financement des écoles publiques et est déterminé à offrir des chances égales à tous les élèves.

Au service de la seule province officiellement bilingue au Canada, le système d'éducation du Nouveau-Brunswick offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais dans deux systèmes d'éducation parallèles, mais distincts. Chaque secteur linguistique du Ministère est responsable de ses propres programmes d'études, services aux élèves et évaluations. Le système comprend le secteur de la petite enfance et la transition vers l'éducation publique.

Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires : trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district (CÉD), réglementés par l'article 36 de la *Loi sur l'éducation*, sont chargés d'établir l'orientation et les priorités de leur district scolaire respectif et de déterminer le mode de fonctionnement des districts scolaires et des écoles, sous la gouverne de la direction générale. Les CÉD sont formés respectivement de membres élus publiquement et localement, ainsi que d'un conseiller nommé et qui est membre d'une Première Nation Mi'kmaq ou Wolastoqey, ainsi que d'un conseiller nommé parmi les élèves.

Le Ministère joue un rôle crucial dans la réglementation des services par l'entremise de la législation et des normes; il sert de centre de coordination des services et de source d'informations et de ressources. Les services sont adaptés aux différentes zones géographiques et aux langues officielles des districts scolaires locaux. Bien que certains programmes et services soient fournis par le Ministère, la plupart des programmes pour la petite enfance sont sous-traités à des organisations communautaires ou privées. Il s'agit notamment de services comme le Programme préscolaire en autisme ou le programme d'intervention précoce pour les familles ayant des enfants présentant un risque de retards de développement. De plus, le Ministère supervise un réseau de 901 établissements de garderie éducative agréés.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

Division du développement de la petite enfance

La Division du développement de la petite enfance (DPE) est responsable de la planification, de la conception et du suivi des programmes et services de la petite enfance liés au développement et à l'apprentissage de l'enfant. Le Ministère délivre des permis, surveille et réglemente les programmes de garderie éducative en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance* et de ses règlements.

Les programmes et services fournis par la DPE comprennent la délivrance de permis et la surveillance des garderies éducatives, le registre en ligne (c'est-à-dire les portails du Ministère), le remboursement des frais de scolarité, les programmes d'aide financière pour la garde d'enfants, les subventions pour les établissements désignés, le Programme d'appui à l'inclusion, le programme de soutien salarial, le Programme préscolaire en autisme préscolaire et les programmes d'intervention précoce.

Le Ministère offre trois programmes de financement aux établissements agréés : le Programme d'assistance aux services de garderies, le Programme de soutien salarial au personnel éducatif de garderie et le Programme d'appui à l'inclusion. Trois programmes de financement supplémentaires sont disponibles pour les établissements désignés : la subvention pour la réduction des frais aux parents, le programme de subvention pour parents et la subvention de fonctionnement.

De plus, la Division du développement de la petite enfance est responsable des processus de planification stratégique, de mise en œuvre, de surveillance, de préparation de rapports et de reddition de comptes en vertu de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et du Plan d'action connexe, mis en œuvre en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Division des services éducatifs francophones

La **Division des services éducatifs francophones (DSÉF)** établit les normes de ses programmes et services et effectue des rapports de reddition de comptes sur l'atteinte de ses objectifs. Elle est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan éducatif, des programmes d'études, du curriculum éducatif à la petite enfance, ainsi que des services d'appui à l'apprentissage. La DSÉF surveille les apprentissages des personnes apprenantes et coordonne et administre divers programmes d'évaluation dans les écoles et les garderies éducatives. Elle anticipe et planifie en fonction des besoins immédiats et des besoins futurs. Elle est également responsable de la planification budgétaire et administrative du système éducatif francophone.

La DSÉF assume aussi les responsabilités en lien avec le développement de divers projets éducatifs en collaboration avec d'autres ministères et divers organismes et agences aux niveaux provincial, régional, national et international.

Cette division s'acquitte de ses responsabilités en respectant les règles de gouvernance et en collaborant de près avec les conseils d'éducation de district (CÉD), les districts scolaires et les communautés acadiennes et francophones.

Division des services éducatifs anglophones

La division **Anglophone Educational Services** est responsable de l'établissement des normes, des programmes et des services provinciaux d'éducation publique pour le système éducatif de la maternelle à la 12^e année. Elle travaille en étroite collaboration avec le Partenariat d'apprentissage en autisme et les intervenants du modèle de prestation des services intégrés.

À l'exercice 2024–2025, cette Division comprenait les entités suivantes : **Assessment and Analysis Services**, responsable du programme provincial d'évaluation des élèves, de la collecte de données à l'échelle de la province et des mesures et des analyses; **Digital Learning and System Excellence**, qui est responsable, entre autres, de l'élaboration du leadership, de l'apprentissage expérientiel, des partenariats stratégiques, de la recherche appliquée, de l'apprentissage numérique et de l'apprentissage en ligne; **Education Support Services**, responsable notamment de la supervision des mesures de soutien à l'apprentissage et des cheminements professionnels; **Learning and Achievement**, responsable des programmes d'études et d'enseignement, ainsi que des programmes de français langue seconde; **Early Learning and Development**, responsable du curriculum éducatif de la petite enfance (0 à 5 ans) et de l'apprentissage professionnel, du programme de garde des enfants d'âge scolaire, de l'amélioration de l'inclusion et de la qualité et des programmes d'intervention précoce et de développement du langage, ainsi que l'**Office of First Nation Education**, qui soutient la compréhension des cultures des Premières Nations, de leur histoire et de leurs contributions traditionnelles et contemporaines.

Prestation des services intégrés (PSI)

La **Direction de la prestation des services intégrés (PSI)** coordonne les efforts entre les ministères et les organismes, notamment ceux de l'Éducation, de la Santé, du Développement social, de la Sécurité publique, ainsi que les districts scolaires et les régies régionales de la santé. La PSI est un cadre collaboratif qui rassemble des partenaires locaux et régionaux pour soutenir les enfants et les jeunes à risque en améliorant l'évaluation et l'intervention précoces. Lancés en septembre 2017, le cadre et le modèle de prestation de services servent à améliorer la capacité du système à répondre efficacement aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

L'objectif de la PSI est de fournir en temps opportun des services intégrés adaptés aux forces, aux risques et aux besoins des enfants et des jeunes. Elle met l'accent sur le développement éducatif, le fonctionnement affectif et comportemental, la santé mentale, les relations familiales, la santé physique et le bien-être pour garantir la qualité de vie des personnes ayant des besoins multiples.

Un dialogue à ce sujet avec les communautés des Premières Nations est en cours pour répondre aux défis comportementaux, affectifs, de santé mentale et de dépendance.

Partenariat d'apprentissage en autisme et Services spécialisés

La direction du **Partenariat d'apprentissage en autisme et Services spécialisés/Autism Learning Partnership** gère la conception, la mise en œuvre et les activités relatives aux diverses initiatives de formation impliquant la création de contenu, la révision, la coordination et la facilitation de formations en ligne. Cette équipe répond à une vaste gamme de besoins spécialisés, notamment l'autisme, les déficiences visuelles et auditives (secteur francophone), l'analyse appliquée du comportement, le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, ainsi que le soutien et l'accompagnement. Elle fournit des

soutiens et des interventions personnalisées aux familles, au personnel éducatif et au personnel de la petite enfance, en leur assurant tous l'accessibilité dont ils ont besoin. Dévouée à fournir des occasions d'apprentissage professionnelles et des ressources en français et en anglais qui sont fondées sur des données probantes, cette direction a comme objectif de favoriser le développement et d'améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs communautés. De plus, cette équipe est responsable de la supervision du programme préscolaire en autisme, y compris l'accord de services professionnels avec Services thérapeutiques VIVA (VIVA).

Cette équipe fournit un soutien aux familles, au personnel du secteur de la petite enfance et au personnel éducatif.

Division des politiques, de la planification stratégique et du Bureau de gestion des projets

La **Division des politiques, de la planification stratégique et du Bureau de gestion de projets** est composée de trois directions : Politiques et affaires législatives, Bureau de gestion de projets et de la planification stratégique et Engagement, conformité et gestion des données.

La **Direction des politiques et des affaires législatives** est chargée d'effectuer une planification stratégique, de fournir des conseils, d'effectuer de la recherche et d'élaborer des politiques sur les enjeux liés au développement de la petite enfance et à l'éducation publique. Elle présente des soumissions au Conseil exécutif, apporte son soutien et une coordination à l'Assemblée législative et prépare des notes d'information sur les principales activités gouvernementales. Elle est également responsable des affaires juridiques du Ministère et de l'application de la *Loi sur l'éducation* et de la *Loi sur les services à la petite enfance*. Politiques et Affaires législatives soutient l'approche coordonnée du Ministère en matière d'activités interministérielles et intergouvernementales, y compris le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Cette direction coordonne également les réponses ministérielles aux demandes de renseignements et aux enquêtes des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Le **Bureau de gestion de projets et de la planification stratégique** dirige l'adoption du système de gestion officielle du GNB au sein du Ministère, y compris l'élaboration et l'utilisation du schéma stratégique du Ministère. Cette direction entreprend et soutient divers projets en utilisant les méthodologies de gestion de projets et du changement Lean Six Sigma, à la fois au bureau central du Ministère et en liaison avec les bureaux des districts scolaires. Elle fait office d'organisme de liaison pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles et garantit l'harmonisation de la stratégie et des efforts du Ministère avec le processus de reddition de comptes du GNB.

Engagement, conformité et gestion des données est responsable de la consultation intraminiestérielle, de l'engagement avec les communautés et les organismes autochtones, ainsi qu'avec les conseils d'éducation des districts anglophones. Cette direction est également responsable des vérifications, de la certification des maîtres et de la gestion des données. L'Unité des audits internes procède aux vérifications des politiques et des comptes dans les districts scolaires et les garderies éducatives et chapeaute la gestion des risques. L'Unité de la certification des maîtres délivre les certificats d'enseignement et traite toutes les questions connexes. L'Unité de la gestion et de l'analyse des données ministérielles est chargée de recueillir et d'analyser les renseignements statistiques clés, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des instruments de collecte de données probantes pour s'assurer que les renseignements sont fiables et à jour.

Division des services généraux

La **Division des services généraux** a la responsabilité d'offrir un soutien efficace et efficient dans les secteurs de la comptabilité, du budget et de la gestion financière, des installations éducatives et du transport scolaire, des ressources humaines, de la stratégie des technologies de l'information et des solutions d'entreprise.

La **Direction des finances et des services** supervise les activités financières du Ministère en préparant des rapports trimestriels, en établissant et en gérant les budgets annuels et en veillant à la conformité complète des règlements financiers. Elle gère également les processus d'approvisionnement afin de garantir que les achats sont efficaces, transparents et conformes aux politiques gouvernementales. Elle soutient les employés en répondant à leurs questions d'ordre financier et en leur fournissant des conseils clairs sur les procédures et les politiques.

La **Direction des installations éducatives et du transport scolaire** fournit un soutien et une expertise en matière de planification et de gestion des installations éducatives, de transport scolaire, de santé et de sécurité au travail et d'interventions d'urgence. L'objectif de ce soutien et de cette expertise est de créer un environnement d'apprentissage et de travail sain et sécuritaire, ainsi que de mettre en place un service de transport scolaire sûr et efficace.

La **Direction des ressources humaines (RH)** est responsable de gérer efficacement les effectifs du Ministère afin d'assurer son succès et sa viabilité. Cela implique la planification des effectifs, le recrutement, la dotation en personnel et la fidélisation, la promotion d'un environnement de travail positif et productif, la promotion du perfectionnement et de la formation des employés, le soutien et l'orientation en matière de classification, de rémunération et de relations avec les employés, ainsi que la conformité à la législation et aux politiques en matière de ressources humaines, y compris la santé et la sécurité. Cette direction soutient également l'élaboration de stratégies de bien-être et d'engagement des employés et apporte son soutien à l'atteinte des objectifs organisationnels en alignant la gestion du personnel sur les objectifs prioritaires du Ministère.

La **Direction de la stratégie informatique et des solutions d'entreprise** aligne les stratégies technologiques sur les priorités organisationnelles, améliore l'efficacité opérationnelle et favorise l'innovation. Elle garantit la sécurité des systèmes, la conformité des données et l'allocation efficace des ressources, soutenant ainsi l'excellence, et ce, tant sur le plan éducatif qu'administratif. En mettant en œuvre des mesures de cybersécurité robustes, en optimisant les solutions informatiques et en encourageant l'amélioration continue, cette direction améliore l'expérience des utilisateurs, protège les ressources numériques et favorise la croissance et la résilience organisationnelle à long terme.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Dépenses ministérielles – Rapport de la situation par programme

Exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

Dépenses	Budget et transferts de crédits	Budgets supplémentaires	Budget final	Données réelles	Écart (de plus) de moins	Remarque
Services généraux et autres services éducatifs						
Services de gestion	15 630	-	15 630	16 535	(905)	
Services éducatifs	64 172	-	64 172	56 990	7 182	
Services de soutien	27 758	2 300	30 058	28 756	1 302	
Total	107 560	2 300	109 860	102 281	7 579	1
Districts scolaires	1 545 773	6 200	1 551 973	1 568 830	(16 857)	2
Développement de la petite enfance	288 587	-	288 587	268 200	20 387	3
Total ministériel	1 941 920	8 500	1 950 420	1 939 311	11 109	

* Ces données sont provisoires et peuvent différer légèrement de l'information qui sera publiée ultérieurement dans Informations supplémentaires, volume 2 des Comptes publics.

Note 1 – L'excédent est principalement attribuable à une baisse des dépenses en matière de services de soutien pour les cas complexes, de formation professionnelle et d'apprentissage, ainsi que d'apprentissage et de développement à la petite enfance dans le secteur anglophone.

Note 2 – L'excédent est principalement attribuable à une augmentation du nombre d'assistants en éducation et de membres du personnel enseignant supplémentaires nécessaires pour répondre à la hausse du nombre d'élèves. Des dépenses supplémentaires ont été engagées en raison du nouvel accord de réciprocité fiscale conclu avec le gouvernement fédéral qui a réduit le montant de la TVH remboursé au gouvernement du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait aux dépenses de district scolaire, au coût des indemnisations de Travail sécuritaire NB et au soutien pour élèves nouveaux arrivants. En outre, les coûts plus élevés des primes d'assurance et les besoins imprévus d'entretien des écoles ont également contribué aux dépenses excessives.

Note 3 – L'excédent budgétaire s'explique par le financement au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, qui était fondé sur un degré d'activité projeté plus élevé dans le secteur de la petite enfance que ce qui s'est réellement produit.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2024–2025 pour l'Éducation et Développement de la petite enfance.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNÉE				
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023	2022	2021
Permanent	192	185	180	179
Temporaire	318	261	260	213
TOTAL	510	446	440	392

Le Ministère a annoncé 73 concours.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">• un niveau d'expertise et de formation poussé;• un haut niveau de compétences techniques;• l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	2
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	4

Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	3
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	8
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, 0 plainte(s) alléguant l'existence de favoritisme a(ont) été déposée(s) auprès de l'administrateur général de l'Éducation et Développement de la petite enfance et 0 plainte(s) a(ont) été déposée(s) auprès de l'Ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
S.O.			

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Règlement du Nouveau-Brunswick 2018-11, le <i>Règlement sur les permis</i> pris en vertu de la <i>Loi sur les services à la petite enfance</i> .	Le 16 août 2024	<p>Modifications au Règlement du Nouveau-Brunswick 2018-11, le <i>Règlement sur les permis</i>, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) exiger que toutes les aires de jeux intérieures des garderies aient une source de lumière naturelle et respectent toutes les exigences du <i>Code du bâtiment</i>; b) exiger que les zones ombragées dans toutes les garderies mesurent au moins 0,45 mètre carré par enfant accédant à l'aire de jeux extérieure; c) autoriser les boissons chaudes dans un contenant étanche dans les zones occupées par des enfants.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2001-24, le <i>Règlement sur les districts scolaires et les sous-districts</i> pris en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>	Le 16 août 2024	<p>Modifications au Règlement du Nouveau-Brunswick 2001-24, le <i>Règlement sur les districts scolaires et les sous-districts</i>, visant à remplacer les listes des gouvernements locaux par de nouvelles cartes électorales dessinées et gérées par Élections Nouveau-Brunswick.</p>
Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-8, le <i>Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants</i> pris en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>	Le 16 août 2024	<p>Modifications au Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-8, le <i>Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants</i>, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) mettre à jour les exigences pour obtenir les titres de compétences des

		<p>membres du personnel enseignant et de la direction d'école;</p> <ul style="list-style-type: none"> b) expliciter les exigences relatives à la délivrance et au renouvellement des permis d'enseignement locaux; c) ajouter la composition du Comité consultatif du ministre sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants; d) mettre à jour les qualifications requises de la présidence et de la vice-présidence de la Commission d'appel sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants.
--	--	---

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère à l'exercice 2024-2025 se trouvent à l'adresse suivante :

<https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=education>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a élaboré un plan d'action comprenant des mesures stratégiques pour chacun des quatre objectifs énoncés dans le [Plan de mise en œuvre 2024-2031](#).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique dans le système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies sur la base de l'une ou l'autre des deux langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

Objectif stratégique 1

Assurer la prestation de services bilingues égaux et de grande qualité à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick :

- Du nouveau matériel de promotion du bilinguisme est affiché partout sur le lieu de travail pour indiquer que la prestation de services se fait dans les deux langues officielles.
- L'un des objectifs du Ministère demeure de se concentrer sur l'augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans la langue seconde au bureau central.
- Les membres du personnel du Ministère sont toujours encouragés à communiquer entre eux dans la deuxième langue officielle afin d'améliorer leurs compétences linguistiques. Le Ministère est un fervent défenseur de la formation en langue seconde et organise des réunions dans les deux langues officielles, lorsque cela est approprié.
- Le Ministère continue de faire en sorte que les profils linguistiques soient examinés pour valider leur exactitude. Des efforts continuent d'être déployés afin de tenir à jour les profils linguistiques et de faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.

Objectif stratégique 2

Le personnel du gouvernement provincial peut travailler et poursuivre une carrière dans la langue officielle de son choix :

- Le Ministère continue de créer un milieu où le personnel est libre de parler la langue officielle de son choix. Les membres du personnel sont encouragés à parler la langue de leur choix durant les réunions.
- La langue officielle préférée des membres du personnel figure dans leur dossier et dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH).
- Toutes les évaluations de rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par le membre du personnel.
- Toutes les activités saisonnières, ainsi que les activités du temps des fêtes et d'appréciation du personnel, sont tenues dans les deux langues officielles. Les caucus mensuels avec les sous-ministres et tous les membres du personnel continuent de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère dans les deux langues officielles. Il s'agit d'une méthode utilisée pour informer tous les membres du personnel, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent, de ce

qui se passe dans d'autres secteurs et directions. Ces caucus se déroulent en format virtuel et continuent d'être suivis par un grand nombre de membres du personnel, y compris ceux qui travaillent à distance et ceux qui ne travaillent pas au bureau central.

Objectif stratégique 3

La population du Nouveau-Brunswick comprend les avantages socio-économiques du bilinguisme grâce à une communication améliorée et efficace et à un meilleur soutien :

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales des services publics et soit clairement intégré dans le code de déontologie du personnel des services publics.

Objectif stratégique 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour promouvoir le développement des deux communautés linguistiques officielles :

- La politique et les lignes directrices sur la langue de service sont à la disposition de tout le personnel du GNB. On y trouve, entre autres, des exemples d'offre active pour des services dans les deux langues officielles, entre autres la messagerie vocale, la configuration des boîtes aux lettres électroniques, le courrier, les services électroniques et les services en personne.
- Dans les documents remis aux nouvelles recrues lors de leur entrée en fonction, on donne un aperçu de la politique et des lignes directrices sur les langues officielles – *Langue de service* (AD-2919) ainsi que de la politique et des lignes directrices sur les langues officielles – *Langue de travail* (AD-2920). Ces politiques sont révisées lors du processus d'examen du rendement annuel.
- En partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales, la communauté de praticiens des personnes coordonnatrices aux langues officielles et la communauté de praticiens des personnes coordonnatrices aux langues secondes se sont réunies et ont discuté régulièrement des langues officielles.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours (2024–2025) et l'exercice précédent (2023-2024).

NOM ET ANNÉE DU DOMAIN DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
TOTAL	
2024 V1 Chapitre 3 : Transport scolaire https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_translations/2/report/agnb-V1-2024-report-fr.pdf Chapitre 3, page 81 à 107	12

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
3.31 de s'assurer que les districts obtiennent et conservent les éléments suivants pour tous les chauffeurs d'autobus scolaires, tant à l'embauche qu'à chaque renouvellement de permis : <ul style="list-style-type: none"> • Permis de conduire de la classe appropriée • Un extrait jugé acceptable du dossier de conduite • L'approbation par le directeur général ou la directrice générale de tout dossier de conduite en cas de doute sur l'acceptabilité 	Le Ministère s'attend à ce que tous les districts scolaires tiennent à jour les dossiers des chauffeurs d'autobus, le cas échéant. Le Ministère examinera des méthodes pour s'assurer que les districts scolaires respectent les exigences en matière de tenue de dossiers relativement aux chauffeurs d'autobus. Mise en œuvre
3.34 de veiller à ce que les districts obtiennent et conservent des vérifications des casiers judiciaires pour tous les chauffeurs d'autobus scolaires.	Cette exigence figure dans le cadre politique existant. Il incombe au district scolaire de respecter cette exigence. Le Ministère cherchera s'il existe des moyens d'améliorer la surveillance. Mise en œuvre
3.38 de veiller à ce que les districts établissent des processus pour vérifier que les chauffeurs d'autobus scolaires de plus de 65 ans subissent avec succès les examens médicaux chaque année.	Le Ministère examinera les règlements et les lois existants régissant cette exigence.

	<p>Mise en œuvre Des travaux seront ensuite entrepris avec nos partenaires du GNB pour combler les lacunes relevées.</p> <p>Mise en œuvre</p>
<p>3.41 de s'assurer que les districts obtiennent et conservent des preuves que toutes les formations requises ont été suivies par l'ensemble des chauffeurs d'autobus scolaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation des chauffeurs d'autobus scolaires, à l'embauche • Cours de recyclage des chauffeurs au moins une fois par année • Formation en secourisme à l'embauche et à chaque renouvellement de permis 	<p>Le Ministère élaborera des lignes directrices qui énonceront les attentes relatives à la documentation requise concernant la formation des chauffeurs d'autobus.</p> <p>En cours</p> <p>Date cible de mise en œuvre : Fin de 2025</p>
<p>3.44 d'élaborer des lignes directrices normalisées pour la formation de recyclage annuel des chauffeurs d'autobus scolaires.</p>	<p>Le Ministère élaborera une norme minimale relativement à la formation de recyclage annuel des chauffeurs.</p> <p>Mise en œuvre</p>
<p>3.48 de s'assurer que les districts effectuent régulièrement des évaluations du rendement des chauffeurs d'autobus scolaires.</p>	<p>Le Ministère collaborera avec les districts scolaires pour déterminer les exigences relatives à la tenue régulière d'évaluations du rendement des chauffeurs d'autobus.</p> <p>En cours</p> <p>Date cible de mise en œuvre : Printemps 2026</p>
<p>3.52 de s'assurer que les districts demandent à tous les chauffeurs d'autobus scolaires de confirmer sur une base annuelle qu'ils ont lu et compris leurs responsabilités en vertu des politiques et textes de loi suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'éducation et Règlement sur le transport des élèves • Politiques propres au transport des élèves : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Politique 504 – <i>Inspection et entretien des véhicules scolaires et réduction de l'utilisation de la marche au ralenti</i> ◦ Politique 508 – <i>Programme de formation des chauffeurs d'autobus scolaires</i> 	<p>Cela figurera dans les exigences minimales relatives à la formation de recyclage annuel des chauffeurs.</p> <p>Mise en œuvre</p>

<p>3.59 en collaboration avec les districts scolaires et l'Agence de gestion des véhicules, de veiller à ce que tous les autobus scolaires fassent l'objet d'inspections de véhicules à moteur tous les 6 mois.</p>	<p>Des travaux sont en cours pour examiner et perfectionner les processus visant à améliorer le suivi des inspections des véhicules à moteur au niveau du Ministère.</p> <p>En cours</p> <p>Date cible de mise en œuvre : Fin de 2025</p>
<p>3.62 en collaboration avec les districts scolaires et l'Agence de gestion des véhicules, de veiller à ce que les autobus scolaires fassent l'objet de tous les entretiens préventifs prévus selon l'horaire qui figure dans l'entente sur les niveaux de service conclue avec l'Agence de gestion des véhicules.</p>	<p>Des travaux sont en cours pour élaborer un système permettant d'assurer un meilleur suivi des entretiens préventifs au niveau du Ministère. Cela aidera à s'assurer que le calendrier prescrit est respecté.</p> <p>En cours</p> <p>Date cible de mise en œuvre : Fin de 2025</p>
<p>3.66 de s'assurer, en collaboration avec les districts scolaires, que les feuilles d'inspection avant le départ et les journaux de bord des autobus scolaires renferment toute l'information requise et sont tenus à jour.</p>	<p>Le Ministère étudiera des solutions possibles avec les districts scolaires aux fins de mise en œuvre.</p> <p>En cours</p> <p>Date cible de mise en œuvre : Printemps 2026</p>
<p>3.70 d'élaborer une stratégie à l'échelle de la province qui répond aux besoins et aux défis réels de recrutement et de maintien en poste des chauffeurs d'autobus scolaires et qui comprend des cibles et des objectifs mesurables qui correspondent aux besoins prévus en dotation.</p>	<p>Comme c'est le cas pour l'ensemble des membres du personnel scolaire, l'embauche des chauffeurs d'autobus scolaires relève de chaque district scolaire.</p> <p>Le Ministère examinera les défis de recrutement des chauffeurs d'autobus auxquels font face les districts scolaires. Une stratégie de recrutement appropriée pourrait être mise en place pour soutenir les districts scolaires dans leurs efforts de dotation.</p> <p>En cours</p> <p>Date cible de mise en œuvre : Printemps 2026</p>
<p>3.72 de dresser, en collaboration avec les districts scolaires, un plan d'urgence pour remédier aux absences de courte durée des chauffeurs.</p>	<p>Les districts scolaires sont responsables des activités quotidiennes du réseau de transport des élèves. Ils doivent notamment s'assurer d'avoir des plans en place pour remédier aux absences à court terme des conducteurs.</p>

	<p>Le Ministère discutera avec les districts scolaires pour cerner les occasions dans lesquelles la prestation de soutien pourrait être bénéfique.</p> <p>En cours</p> <p>Date cible de mise en œuvre : Printemps 2026</p>
--	---

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
TOTAL	
<p>2023 V2 Chapitre 3 : État de préparation et capacité d'intervention en situation de pandémie – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_translations/10/report/Agref_V2.pdf Chapitre 3, page 15 à 30</p>	5

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
3.16 veille à ce qu'un plan de poursuite des activités soit gardé à jour, tienne compte des besoins éducatifs spécifiques pour des situations d'urgence potentielles à long terme (y compris une pandémie) et soit régulièrement mis à l'essai selon un calendrier prédéfini.	D'accord. La mise à jour du plan de continuité des activités (PCA) a débuté au printemps 2023 et est en cours d'actualisation. Ce document continuera d'évoluer pour s'adapter aux circonstances. Le PCA actualisé a été soumis au Bureau du Conseil exécutif (BCE) le 1^{er} juillet 2023.
3.17 veille à ce qu'une formation adéquate soit offerte selon un calendrier prédéfini au personnel ayant des rôles et responsabilités clés inscrits dans les plans de poursuite des activités.	D'accord. Un plan de formation est en cours d'élaboration. En cours Date cible de mise en œuvre : À DÉTERMINER
3.38 veille à ce qu'une formation uniforme et adéquate sur l'apprentissage virtuel soit offerte au personnel des districts scolaires.	D'accord. Le soutien financier pour l'utilisation d'outils virtuels est désormais inclus dans l'intégration et la formation professionnelle continue des enseignants. Mise en œuvre.

3.42 veille à ce qu'un plan de communications soit en place pour de semblables urgences futures en y intégrant les leçons apprises.	D'accord. Dans le cadre du PCA mentionné ci-dessus.
3.45 effectue une analyse après action exhaustive afin de cerner les aspects à améliorer.	D'accord. Le BCE dirige une analyse après action à laquelle le Ministère participera. Des représentants du Ministère ont rencontré un consultant dans le cadre de l'examen du BCE.

NOM ET ANNÉE DU DOMAIN DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
TOTAL	
2023 V2 Chapitre 6 : Déplacements hors province – Districts scolaires sélectionnés https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_translations/10/report/Agref_V2.pdf Chapitre 6, page 74 à 105	17 6 (ASD-N) 5 (ASD-W) 6 (DSF-S)

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
6.31 le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) s'assurent de documenter adéquatement l'approbation des déplacements, y compris les coûts estimatifs et les signatures appropriées, conformément à la politique AD-2801	Le district scolaire a mis à jour son document de déplacements « hors de la province » pour l'aligner avec la politique AD-2801. Le personnel qui propose ce type de voyage sera informé des nouvelles exigences. Mis en œuvre
6.37 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) : <ul style="list-style-type: none"> veillent à ce que les avantages quantifiables et prévus soient documentés et pris en compte dans le cadre du processus d'approbation des voyages mettent en place des processus pour effectuer des examens après voyage afin de 	Le district scolaire a mis à jour son document de déplacements « hors de la province » pour l'aligner avec la politique AD-2801. Le personnel qui propose ce type de voyage sera informé des nouvelles exigences. La nature des examens suivant le déplacement variera en fonction de la nature du voyage; nous

<p>s'assurer que les avantages prévus ont été obtenus</p>	<p>reconnaissons l'importance de s'assurer que les avantages escomptés soient atteints.</p> <p>Mis en œuvre</p>
<p>6.39 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) documentent une analyse coûts-avantages de la participation en personne par rapport à la participation virtuelle dans le cas des déplacements à l'extérieur de la province. Des facteurs comme les coûts et les avantages globaux pour la Province devraient être pris en compte</p>	<p>Le district scolaire a mis à jour son document de déplacements « hors de la province » pour l'aligner avec la politique AD-2801.</p> <p>Le district scolaire a ajouté la case à cocher d'une Option virtuelle.</p> <p>Mis en œuvre</p> <p>Le directeur général évaluera le rapport coût-bénéfice de cette option et la manière dont elle peut être mise en œuvre. Le degré de quantification des avantages variera en fonction de la nature de la conférence ou de la formation.</p> <p>Chaque demande est examinée par le directeur général avant d'être approuvée. La préférence est donnée à la conférence virtuelle lorsque cette option est possible.</p> <p>Mise en œuvre</p>
<p>6.41 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) établissent des processus d'approbation documentés pour les voyages à l'extérieur de la province et internationaux des directeurs généraux, y compris les estimations de coûts et les avantages prévus. Les avantages réels des déplacements doivent également être documentés</p>	<p>Le district scolaire a mis à jour son document de déplacements « hors de la province » pour l'aligner avec la politique AD-2801. Le directeur général remplira le même formulaire de voyage que tous les autres membres du personnel.</p> <p>Mis en œuvre</p>
<p>6.45 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S), dans le cadre du processus d'approbation des voyages à l'extérieur de la province et des voyages internationaux, consignent les données probantes indiquant qu'ils se sont assurés de la disponibilité des fonds budgétaires pour les voyages et qu'ils ont pris en compte leurs pressions budgétaires globales du district</p>	<p>La disponibilité des fonds est prise en compte avant l'approbation de tout déplacement, mais l'étape de documentation de la disponibilité du budget sera ajoutée au processus d'approbation à l'avenir. Cela inclut la prise en compte des budgets alloués aux déplacements et de l'état prévisionnel global du budget du district scolaire.</p>

	<p>Les fonds pour les voyages/conférences sont désormais alloués dans le budget des voyages au printemps de l'exercice budgétaire précédent.</p> <p>Mis en œuvre</p>
<p>6.47 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) fassent en sorte que les rapports sur la performance financière (données budgétaires par rapport aux données réelles) soient facilement accessibles au public</p>	<p>Les rapports financiers du CÉD sont présentés lors de rencontres ouvertes au public et aux médias. Les informations sont consignées dans les procès-verbaux des réunions, qui sont publiés sur le site Web de l'ASD-N.</p> <p>Le district scolaire évaluera la pertinence des pratiques actuelles et décidera des changements à apporter.</p> <p>La pratique actuelle consistant à informer le CÉD et à diffuser les informations sur le site Web a été jugée comme étant le meilleur moyen d'informer le public.</p> <p>Mise en œuvre</p>
RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>District scolaire Anglophone West</p> <p>6.37 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> veillent à ce que les avantages quantifiables et prévus soient documentés et pris en compte dans le cadre du processus d'approbation des voyages mettent en place des processus pour effectuer des examens après voyage afin de s'assurer que les avantages prévus ont été obtenus <p>6.39 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) documentent une analyse coûts-avantages de la participation en personne par rapport à la participation virtuelle dans le cas des déplacements à l'extérieur de la province. Des</p>	<p>Réviser notre pratique actuelle et mettre à jour les formulaires officiels AD-2801 afin d'améliorer la clarté et de confirmer le processus avant et après le voyage.</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Inclure un endroit dans le formulaire révisé pour déterminer si une option virtuelle est disponible, qui décrit l'occasion et permet à l'autorité compétente d'analyser les coûts et les avantages de la participation virtuelle ou en personne avant d'accorder l'approbation.</p> <p>Mise en œuvre</p>

facteurs comme les coûts et les avantages globaux pour la Province devraient être pris en compte	
6.41 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) établissent des processus d'approbation documentés pour les voyages à l'extérieur de la province et internationaux des directeurs généraux, y compris les estimations de coûts et les avantages prévus. Les avantages réels des déplacements doivent également être documentés	Continuer à suivre notre processus actuel, complété par les estimations de coûts et les avantages du voyage documentés au formulaire révisé. La signature d'approbation du directeur général sera composée de deux signatures : le directeur des ressources humaines et le directeur des finances et de l'administration. Mise en œuvre
6.45 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S), dans le cadre du processus d'approbation des voyages à l'extérieur de la province et des voyages internationaux, consignent les données probantes indiquant qu'ils se sont assurés de la disponibilité des fonds budgétaires pour les voyages et qu'ils ont pris en compte leurs pressions budgétaires globales du district	Établir un budget de voyage pour l'exercice financier 2024-2025 pour les voyages à l'extérieur de la province dans le cadre du budget fourni par le Ministère. Le suivi sera effectué dans le cadre de ce budget. Mise en œuvre
6.47 le District scolaire Anglophone West (ASD W), le District scolaire Anglophone North (ASD N) et le District scolaire francophone Sud (DSF S) fassent en sorte que les rapports sur la performance financière (données budgétaires par rapport aux données réelles) soient facilement accessibles au public	Ajouter un paragraphe descriptif dans un endroit visible sur notre site Web qui reliera le public aux résultats financiers finaux déjà publiés publiquement sur notre site Web (les données finales sont publiées chaque année concernant la réunion du conseil d'éducation de district qui se tient en juin). Mise en œuvre
RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE District scolaire francophone Sud	MESURES PRISES
6.31 le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) s'assurent de documenter adéquatement l'approbation des déplacements, y compris les coûts estimatifs et les signatures appropriées, conformément à la politique AD-2801	Un formulaire en ligne sera disponible pour documenter et obtenir les approbations à un seul endroit. Mise en œuvre
6.37 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) :	Ceci est déjà fait, mais sera documenté sur le nouveau formulaire en ligne. Mise en œuvre

<ul style="list-style-type: none"> • veillent à ce que les avantages quantifiables et prévus soient documentés et pris en compte dans le cadre du processus d'approbation des voyages • mettent en place des processus pour effectuer des examens après voyage afin de s'assurer que les avantages prévus ont été obtenus 	
<p>6.39 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) documentent une analyse coûts-avantages de la participation en personne par rapport à la participation virtuelle dans le cas des déplacements à l'extérieur de la province. Des facteurs comme les coûts et les avantages globaux pour la Province devraient être pris en compte</p>	<p>Ceci est déjà fait, mais sera documenté dans le nouveau formulaire en ligne.</p> <p>Mise en œuvre</p>
<p>6.41 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) établissent des processus d'approbation documentés pour les voyages à l'extérieur de la province et internationaux des directeurs généraux, y compris les estimations de coûts et les avantages prévus. Les avantages réels des déplacements doivent également être documentés</p>	<p>Même processus que pour 6.31, mais approuvé par le président du CÉD.</p> <p>Mise en œuvre</p>
<p>6.45 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S), dans le cadre du processus d'approbation des voyages à l'extérieur de la province et des voyages internationaux, consignent les données probantes indiquant qu'ils se sont assurés de la disponibilité des fonds budgétaires pour les voyages et qu'ils ont pris en compte leurs pressions budgétaires globales du district</p>	<p>Les budgets sur la formation sont établis à l'avance sur une base annuelle et c'est à partir de ces budgets que les décisions sont prises de permettre ou non la participation à une formation</p> <p>Mise en œuvre</p>
<p>6.47 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) fassent en sorte que les rapports sur la performance financière (données budgétaires par rapport aux données réelles) soient facilement accessibles au public</p>	<p>Cette information est déjà disponible dans les documents publics du conseil d'éducation de district sur le site Web du DSF-S.</p> <p>Mise en œuvre</p>

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième (2022-2023), quatrième (2021-2022) et cinquième exercice (2020-2021).

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
<u>2022-2023</u>		
2022 V3 Chapitre 4 : Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance – Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_translations/30/report/Agrepf.pdf Chapitre 6, page 136 à 142	14	14
<u>2021-2022</u>		
S.O.	S.O.	S.O.
<u>2020-2021</u>		
2020 V1 Chapitre 2 : Planification de l'infrastructure scolaire https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_translations/48/report/Agrepf.pdf Chapitre 2, page 13 à 91	14	11 mises en œuvre 2 en cours 1 S.O.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2024–2025.

ANNEXE A

Sondage de fin d'études secondaires – Secteur francophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants?	2020	2021	2022	2023	2024
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	71,4 %	74,9 %	70,3 %	73,2 %	76,4 %
Je m'y sentais respecté/respectée.	86,8 %	87,9 %	84,4 %	82,0 %	85,1 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	79,2 %	78,8 %	76,8 %	78,2 %	79,3 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	84,5 %	85,3 %	86,4 %	85,7 %	87,1 %
C'est un milieu sécuritaire.	89,1 %	90,6 %	89,5 %	87,4 %	88,9 %

Le sondage de fin d'études secondaires 2024 a été examiné minutieusement et plusieurs questions ont été supprimées afin d'en réduire la longueur.

Sondage de fin d'études secondaires – Secteur anglophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants?	2020	2021	2022	2023	2024
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	64,8 %	63,2 %	62,5 %	66,0 %	69,7 %
Je m'y sentais respecté/respectée.	78,1 %	76,9 %	75,4 %	77,1 %	79,0 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	69,1 %	68,9 %	68,3 %	72,0 %	74,6 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	81,5 %	78,9 %	80,8 %	83,2 %	83,0 %
C'est un milieu sécuritaire.	85,4 %	82,3 %	81,9 %	80,5 %	84,4 %

Le sondage de fin d'études secondaires 2024 a été examiné minutieusement et plusieurs questions ont été supprimées afin d'en réduire la longueur.

ANNEXE B

BUREAU DE LA CERTIFICATION DES MAÎTRES - STATISTIQUES 2024-2025

CERTIFICATS DÉLIVRÉS					
Type de certificat	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Répartition hommes/femmes	Total
Permanent	69	435	36	129/411	540
Provisoire	127	19	18	42/122	164
Niveau plus élevé	-	17	202	52/167	219
Direction des écoles				30/73	103
Total					1026

AUTRES DOCUMENTS DÉLIVRÉS		
Type de document	Répartition hommes/femmes	Total
Attestation de statut professionnel	56/180	236
Lettre de reconnaissance d'expérience de travail	S.O.	507

SUSPENSION ET RÉVOCATION DE CERTIFICATS	
Révocation	1
Suspension	1

PERMIS D'ENSEIGNEMENT LOCAUX	
Nouveaux permis et permis renouvelés (juillet 2024 à mars 2025)	2 407
Contrats C	281

ANNEXE C

Résultats aux évaluations provinciales 2024–2025 (secteur francophone)

L'évaluation de la petite enfance – Observation de la personne enseignante comprend deux observations : le prétest réalisé à l'automne et le post-test réalisé en mai.

Évaluation de la petite enfance – Observation de l'enseignant(e)				
Année scolaire	Enfants qui ont été évalués	Enfants à EAN 2 ou 3 post-évaluation* (jaune ou rouge)	Enfants à EAN 1 post-évaluation (vert)	% d'enfants à développement approprié
2020-2021	2079	484	1595	76,7
2021-2022	2135	565	1570	73,5
2022-2023	2205	580	1625	73,7
2023-2024	2182	490	1692	77,5
2024-2025	2154	527	1627	75,5

* Ces enfants sont considérés comme étant à risque.

EAN – Enseignement adapté par niveau

EPE-OE – Évaluation de la petite enfance – Observation de la personne enseignante

Les évaluations suivantes ont été réalisées au printemps 2025.

Évaluations provinciales au primaire	TAUX DE RÉUSSITE (%)							Variation 2024 à 2025	Cible pour 2025-2026
	2019	2020/2021	2022	2023	2024	2025			
Lecture 2	74,8		61,6	60,2	61,6	60,2	-1,4		90
Lecture 3	62,5		63,2	68,8	70,1	69,5	-0,6		90
Mathématiques 3	81,0		63,6	63,2	68,2	65,9	-2,3		85
Écriture 4	76,0*		70,2	60,0	68,3	69,1	+0,8		85
Mathématiques 6	71,9		54,1	68,2	62,4	62,2	-0,2		85
Lecture 7	66,6*		69,3	75,2	73,8	69,2	-4,6		85
Écriture 7	69,0*		52,9	62,5	62,8	55,7	-7,1		85
Mathématiques 8	73,7		53,3	52,3	53,0	53,9	+0,9		85
Sciences et technologies 8				60,3*	59,7	63,3	+3,6		85

	Évaluation administrée en ligne * Première administration
* Première administration	

Pour la plupart des évaluations, les résultats sont demeurés relativement stables comparativement à l'année précédente. Cependant, les résultats aux évaluations de français en 7^e année ont baissé de façon non négligeable et l'on note une légère augmentation des résultats en sciences et technologies en 8^e année. Plusieurs résultats d'évaluations au primaire demeurent relativement faibles comparativement aux résultats pré-COVID. C'est le cas notamment en mathématiques, tout particulièrement en 3^e puis en 8^e année où les taux de réussite sont toujours de 15 à 20 points de pourcentage en deçà de ceux de 2019.

Le Test de compétences en lecture et en écriture (TCLE) et le Test de compétences en numératie (TCN) sont administrés en ligne annuellement. La réussite de ces deux tests est une exigence pour l'obtention du diplôme. L'élève qui n'a pas réussi l'un ou l'autre de ces tests peut le/les reprendre en 11^e année puis en 12^e année, s'il y a lieu.

Les résultats des élèves de 10^e année ayant écrit le Test de compétences en lecture et en écriture (TCLE) montrent une légère hausse cette année, alors que ceux des élèves ayant écrit le Test de compétences en numératie (TCN) présentent une légère diminution.

Taux de réussite (%) de l'ensemble des élèves du programme régulier						
Évaluations de compétences au secondaire		2023	2024	2025	Variation 2023 à 2025	Cible pour 2025-2026
TCLE *	10^e année	75,5	74,2	77,7	+2,2	85
TCN *	10^e année	79,3	79,7	78,6	-0,7	85

* Ces taux de réussite portent uniquement sur les élèves de 10^e année qui ont écrit chacun des tests

ANNEXE D

Données d'évaluation provinciale (anglophone) 2024–2025

La plupart des évaluations provinciales sont menées en avril ou en mai et les résultats sont fournis aux écoles avant la fin de l'année scolaire.

ÉVALUATION	ÉLÈVES AU NIVEAU ADÉQUAT OU SUPÉRIEUR (%)	COMPARAISON À 2023-2024 (CHANGEMENT EN POINTS DE POURCENTAGE)	CIBLE 2025-2026 (%)
Lecture de l'anglais, 4 ^e année	60,5	+4,9	90
Culture scientifique, 4 ^e année	77,7	+3,8	90
Mathématiques, 5 ^e année	51,4	-1,9	90
Immersion en français, lecture, 5 ^e année	64,2	-10,7	90
Lecture de l'anglais, 6 ^e année	78,3	+2,3	90
Culture scientifique, 6 ^e année	76,9	+1,3	90
Mathématiques, 7 ^e année	49,5	+1,5	90
Français langue seconde, lecture, 7^e année			
- Lecture du français post-intensif			
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	55,6	+6,3	90
- Immersion tardive en français (6 ^e année)	84,0	+16,4	
- Immersion tardive en français (6 ^e année)	64,0	+1,9	
Culture scientifique, 8 ^e année	78,1	+3	90
Aptitudes linguistiques en anglais, 9 ^e année	80,9	-1,3	90
Français langue seconde, lecture, 10^e année			
- Lecture du français post-intensif			
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	48,7	+4,1	90
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	72,9	2,2	
- Immersion tardive en français (6 ^e année)	51,4	-2,7	

ÉVALUATION	ÉLÈVES AU NIVEAU ADÉQUAT OU SUPÉRIEUR (%)	COMPARAISON À 2023-2024 (CHANGEMENT EN POINTS DE POURCENTAGE)	CIBLE 2025-2026 (%)
<p><i>Pourcentage au niveau intermédiaire ou supérieur de compétence orale</i></p> <p>Français langue seconde, compétence orale, 6^e année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture du français post-intensif - Immersion précoce en français (3^e année) - Immersion tardive en français (6^e année) 	<p>Administration la plus récente (2023-2024)</p> <p>1,7</p> <p>38,1</p> <p>2,1</p>	<p>Changement par rapport à l'administration précédente (2021-2022)</p> <p>+1,1</p> <p>+0,8</p> <p>+2,1</p>	<p>70</p>
<p><i>Pourcentage au niveau intermédiaire ou supérieur de compétence orale</i></p> <p>Français langue seconde, compétence orale, 10^e année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture du français post-intensif - Immersion précoce en français (3^e année) - Immersion tardive en français (6^e année) 	<p>0,8</p> <p>74,2</p> <p>45,1</p>	<p>Changement par rapport à l'administration précédente (2020-2021)</p> <p>-3,4</p> <p>-19,7</p> <p>-24,9</p>	<p>70</p>
<p>Français langue seconde, compétence orale, 12^e année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français post-intensif - Immersion précoce en français (3^e année) <p>Immersion tardive en français (6^e année)</p>	<p>27,0</p> <p>96,6</p> <p>90,2</p>	<p>+17,1</p> <p>-0,4</p> <p>-1,7</p>	<p>90</p>

Remarque : Les évaluations des compétences orales en français langue seconde en 6^e et 10^e année sont administrées en alternance. L'exercice de comparaison est 2023-2024 pour les résultats de la 6^e année et 2024-2025 pour les résultats de la 10^e année.

Remarque : Les résultats de la 10^e année pour 2022-2023 n'ont pas pu être publiés en raison d'un problème technique lors de la période d'administration.

Les élèves qui suivent les programmes de lecture du français post-intensif et d'immersion tardive en français de 6^e année ne devraient pas atteindre le niveau de compétence intermédiaire à ce stade. Les résultats sont présentés ainsi afin de faciliter la comparaison avec les résultats de la 10^e et de la 12^e année.

Les résultats des évaluations de la compétence orale de la 12^e année représentent uniquement les élèves qui ont répondu aux exigences en matière de participation au programme selon la Politique 309 – *Programmes de français langue seconde*.